



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9680^e séance

Lundi 8 juillet 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Yahiaoui
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sullivan
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Benn
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Cassar
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 11 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2024/460)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 11 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/460)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/528, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/460, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je voudrais remercier le Secrétariat d'avoir repris la pratique consistant à distribuer le texte du projet de résolution qui va être mis aux voix. Les membres sont saisis du texte en anglais et dans l'une des autres langues officielles de l'ONU.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2742 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda joue un rôle important pour garantir la sécurité des voies commerciales et humanitaires

essentielles vers les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, notamment en soutenant la démilitarisation des ports.

Nous remercions le Conseil d'avoir fait preuve d'unité en prorogeant le mandat de la Mission pour 12 mois (voir la résolution 2742 (2024)). Cela envoie un message clair quant à l'importance du cessez-le-feu à Hodeïda et des efforts visant à le préserver.

Cependant, nous tenons à préciser qu'il faut mettre fin aux restrictions que les houthistes continuent d'imposer à la liberté de circulation de la Mission et à la prolifération des armes à Hodeïda. Le Royaume-Uni est engagé en faveur d'une paix durable et d'une stabilité à long terme au Yémen, notamment en appuyant le processus mené par l'ONU pour parvenir à un règlement politique inclusif.

M^{me} Sullivan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présenté une résolution visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) pour une nouvelle période de 12 mois (résolution 2742 (2024)).

Cette résolution permet à la MINUAAH de continuer à mener des patrouilles dans les ports de la mer Rouge et d'assurer la coordination avec les parties prenantes de l'Accord de Stockholm. La résolution pourrait également permettre d'étendre les activités de surveillance des districts touchés par le conflit et situés sur la ligne de front dans la province de Hodeïda. Les attaques gratuites menées par les houthistes contre les navires internationaux et le mépris flagrant de la demande que leur a adressée le Conseil de sécurité pour qu'ils mettent fin à ces attaques confirment bien que la MINUAAH doit poursuivre ses activités. Nous devons poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre la résolution 2722 (2024), qui exige que les houthistes mettent fin à leurs attaques.

Par ailleurs, nous devons collectivement faire davantage pour insister sur les préoccupations du Conseil concernant l'origine iranienne des armes utilisées par les houthistes et les violations en cours. Bien que l'Iran nie ces violations, les médias iraniens affiliés à l'État se sont vantés du fait que ce pays a fourni des technologies de missiles balistiques interdites aux houthistes, ce qui a été également établi par les experts de l'ONU et publié dans leurs rapports. Nous appelons donc de nouveau l'Iran à mettre fin à ces transferts d'armes illégaux et à toutes les activités qui facilitent directement et permettent la commission de ces attaques dangereuses par les houthistes. Ces violations persistantes ne doivent pas être tolérées. Leurs auteurs doivent être inscrits sur les

listes de sanctions du Conseil de sécurité, et nous devons renforcer les mécanismes et les mandats actuels pour faire face à la fourniture d'armes aux houthistes et à l'escalade de la violence en mer Rouge, qui en découle. La prorogation du mandat de la MINUAAH s'inscrit dans le cadre de nos efforts continus pour amener les houthistes et leurs soutiens étrangers à répondre de leurs actes.

Enfin, les États-Unis restent profondément préoccupés par le fait que les rebelles houthistes continuent de détenir au moins 45 employés yéménites d'organismes

des Nations Unies, de missions diplomatiques d'États Membres, de sociétés privées, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG). La détention de ces membres du personnel des Nations Unies et des ONG entrave directement la capacité de ces organisations à fournir une aide humanitaire. Nous devons tous nous exprimer d'une seule voix pour condamner ces détentions et appeler les houthistes à libérer immédiatement les personnes détenues.

La séance est levée à 10 h 10.